



COMMUNE DE FAMARS

ARRETE DU MAIRE
ACTE : VOIRIE PUBLIQUE

N°23/135

RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT 148 RUE ROGER SALENGRO

Le Maire de la Commune de FAMARS,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les Articles L2212-1 et L2212-2,

Vu le Code de la route et les articles s'y rapportant,

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée.

Considérant la demande de travaux de la société GC ELEC, à la demande de la société ORANGE – rue Paul Sion - 62300 LENS, en date du 27 juin 2023, pour des réparations de génie civil et telecom, face (ou à proximité) du 148 rue Roger Salengro, et la demande de restriction de circulation et d'interdiction de stationnement,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux, et prévenir les accidents durant toute la durée du chantier,

ARRÊTE

Article 1er: Une interdiction de stationnement sera mise en œuvre du 3 au 24 juillet 2023, autour de la zone des travaux située au 148 rue Roger Salengro.

Article 2: La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h et pourra être limité sur une voie de circulation, pour les besoins du chantier. La régulation de la circulation sera assurée par l'entreprise.

Article 3: Des panneaux règlementaires aux prescriptions émises seront fournis et mis en place par l'entreprise.

Article 4: Les dispositions des articles précédents ne s'appliquent pas aux véhicules de Police, de Gendarmerie, de Secours et Lutte contre l'incendie.

Article 5: Toute infraction au présent arrêté sera sanctionnée. Le ou les véhicules contrevenants éventuellement aux présentes prescriptions seront verbalisés et pourront être mis en fourrière aux frais du propriétaire conformément aux articles R 417-10 et L.325-1 à L.325-13 du Code de la Route.

Article 6: Le présent arrêté sera affiché dans la commune sur le lieu des travaux. Le présent arrêté figurera au registre des arrêtés de la mairie et ampliation sera transmise à la société GC ELEC

Publié sur le site internet le 28 juin 2023

Fait à FAMARS, le 27 juin 2023
Le Maire, Véronique DUPIRE